----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la

campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe

Date: Wed, 3 Apr 2024 18:26:38 +0000

De: Arnaud Chaptal

Pour:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous écris en mon nom propre, en tant que citoyen, pour vous signifier mon avis DEFAVORABLE concernant ce projet d'arrêté en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau.

Cette période complémentaire me semble irrecevable, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme :

- cet arrêté serait contraire à la convention de Berne, puisque les conditions de dérogation à l'interdiction de porter atteinte au blaireau ne sont pas réunies
- le code de l'environnement précise qu'il est interdit de tuer les portées des animaux dont la chasse est autorisée, or lors de la vénerie sous terre qui est une véritable boucherie, les petits ne sont pas épargnés
- le projet d'arrêté indique : " VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage" mais le contenu de cet avis n'est pas publié

Sur le fond:

- cette pratique cruelle n'est ni plus ni moins que de la barbarie, indigne de l'être humain se prétendant évolué
- des départements de plus en plus nombreux interdisent cette période complémentaire injustifiée. Voulez-vous faire partie de ceux qui sont à l'avant-garde d'un monde meilleur, ou de ceux qui sont à l'arrière-garde d'un monde pourri ?

Je vous demande donc de ne pas être un laquais des chasseurs, et de ne pas autoriser cette période complémentaire.

Bonne fin de journée,

Arnaud Chaptal

1 sur 1 04/04/2024 07:55